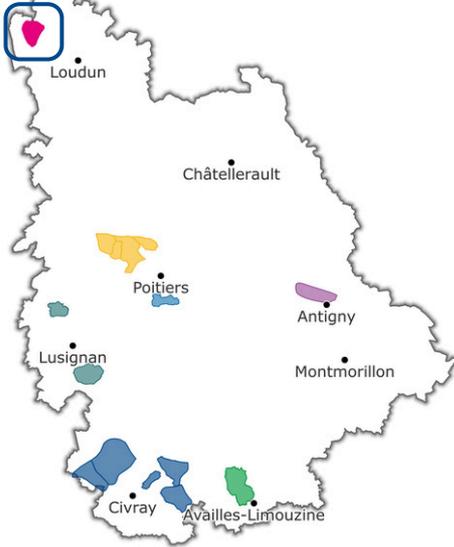


Année 2023

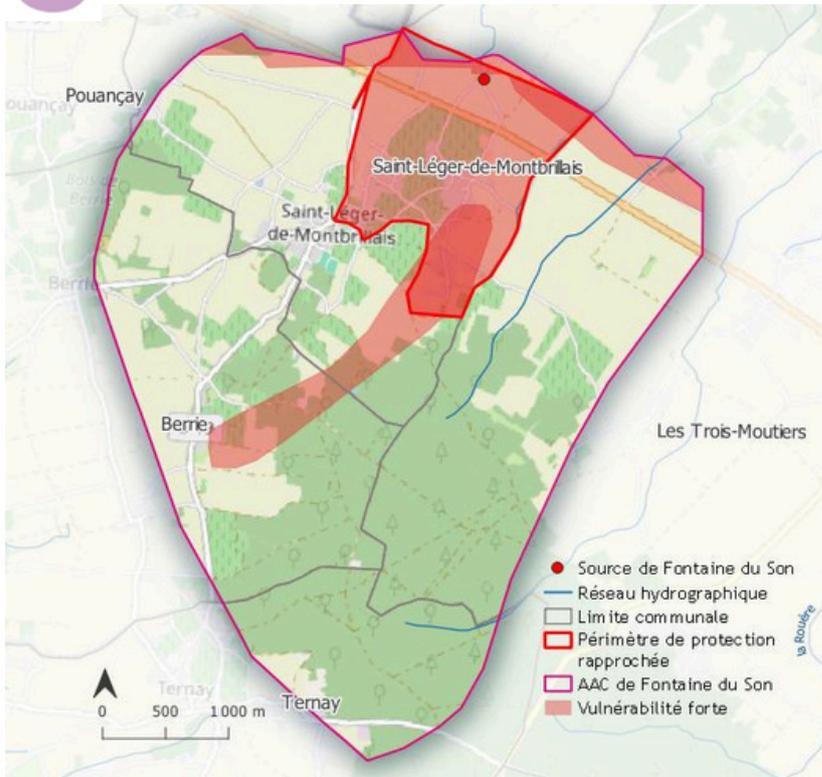
## Le programme Re-Sources

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

La source de la Fontaine du Son faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de la Fontaine du Son** actuellement défini pour la période 2024-2026. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2027-2029.



## L'AAC\* de Fontaine du Son



1 750 ha

990 ha de Surface Agricole Utile

Grandes cultures et Viticulture

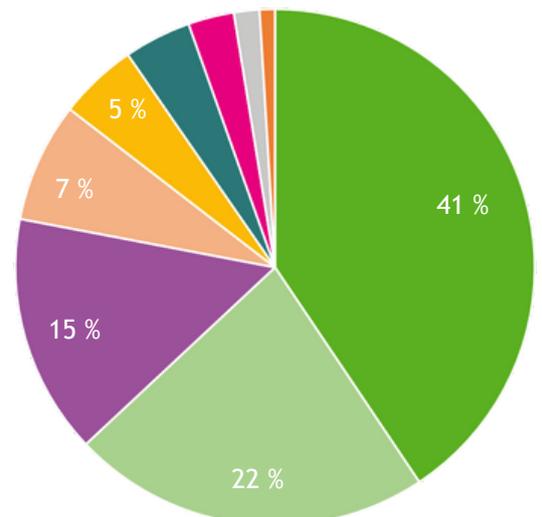
Captage prioritaire SDAGE 2022-2027

Nappe des craies du Turonien

Localisation du captage : Saint Léger de Montbrillais

### Occupation des sols (RPG 2023)

- Céréales : 41 %
- Oléagineux : 22 % (colza, tournesol)
- Viticulture : 15 %
- Légumineuses : 7 % (luzerne, mélange de légumineuses)
- Maïs : 5 %
- Jachères : 4 %
- Prairies temporaires : 3 %
- Autres : 2 % (pépinières)
- Protéagineux : 1 % (féverole, œillette)

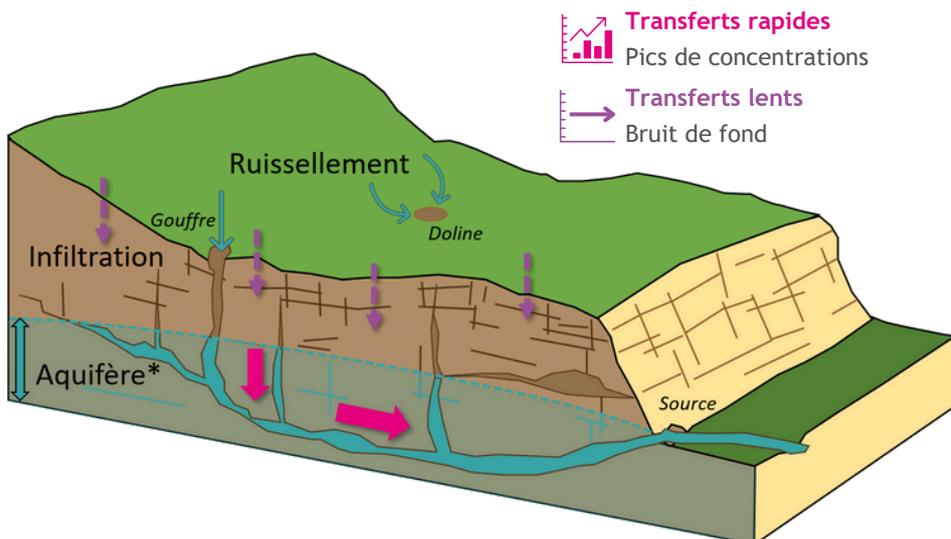


### Fonctionnement hydrogéologique

La source de la Fontaine du Son est implantée au sein **des craies tendres du Turonien inférieur**.

La craie du Turonien est fortement perméable. Le Turonien inférieur est affecté d'un **réseau de fissures et de chenaux important** caractérisant l'écoulement souterrain de fissuré karstique.

L'alimentation de la nappe est effectuée directement par les précipitations. Elle peut se faire préférentiellement au niveau **de dolines, gouffres et pertes**.



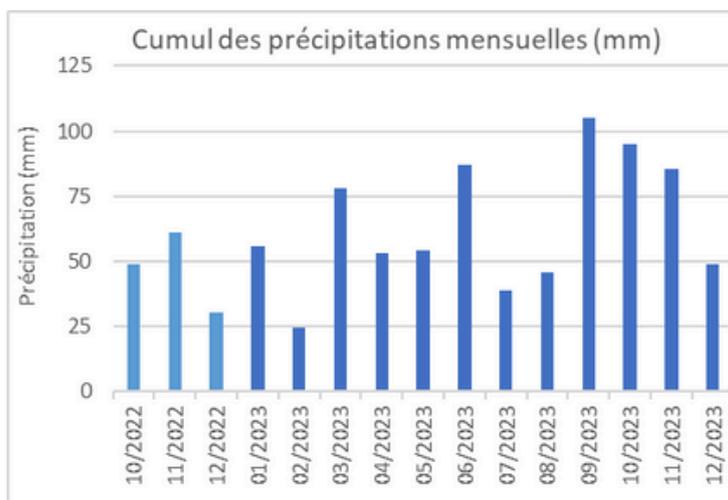
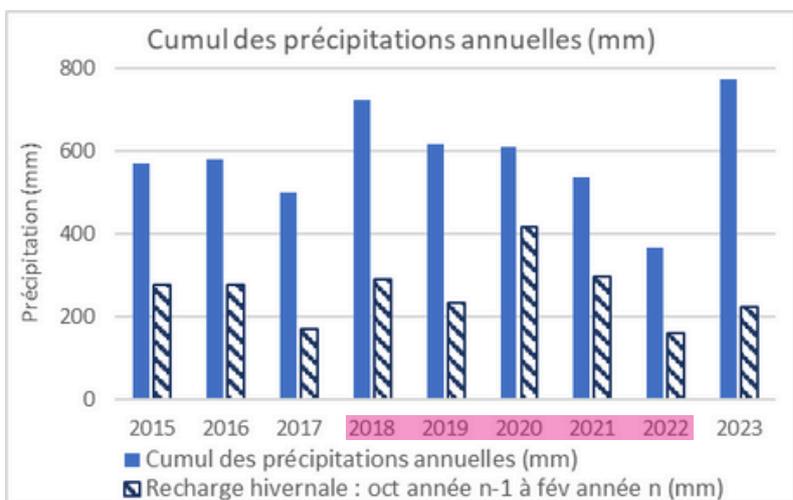
Aquifère\* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

### Conditions météorologiques

L'année 2023 présente un **cumul de précipitations supérieur à la normale** à la station météo de Loudun avec un automne extrêmement pluvieux. Le mois de septembre a été le plus pluvieux avec 105 mm. La recharge hivernale 2023 (oct. 2022 à fév. 2023) est faible et succède à une année ayant connu une des recharges les plus faibles enregistrée ces 8 dernières années.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 773 mm de cumul de précipitations annuel,
- 222 mm de recharge hivernale (octobre 2022 à février 2023).



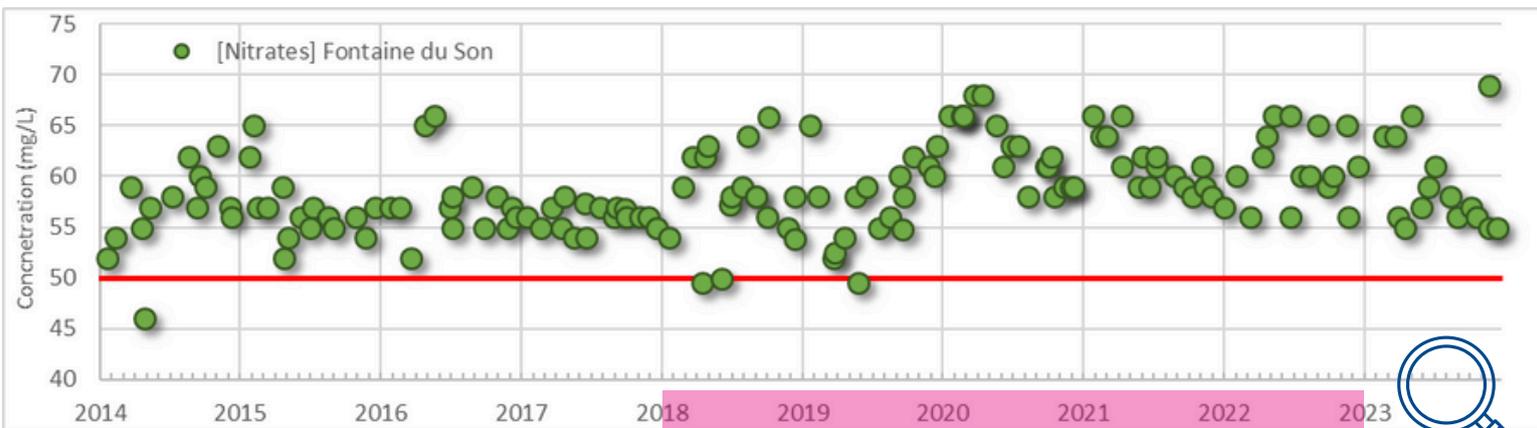
Station météo France de Loudun



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **Eaux Brutes** de la source de la Fontaine du Son. **Ces eaux sont diluées** avec une eau de meilleure qualité. En conséquence, les eaux distribuées respectent les normes de qualité.

Plus de **2 900 habitants** sont alimentés par ces ressources pour une production moyenne annuelle de plus de **198 500 m3**.

### Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



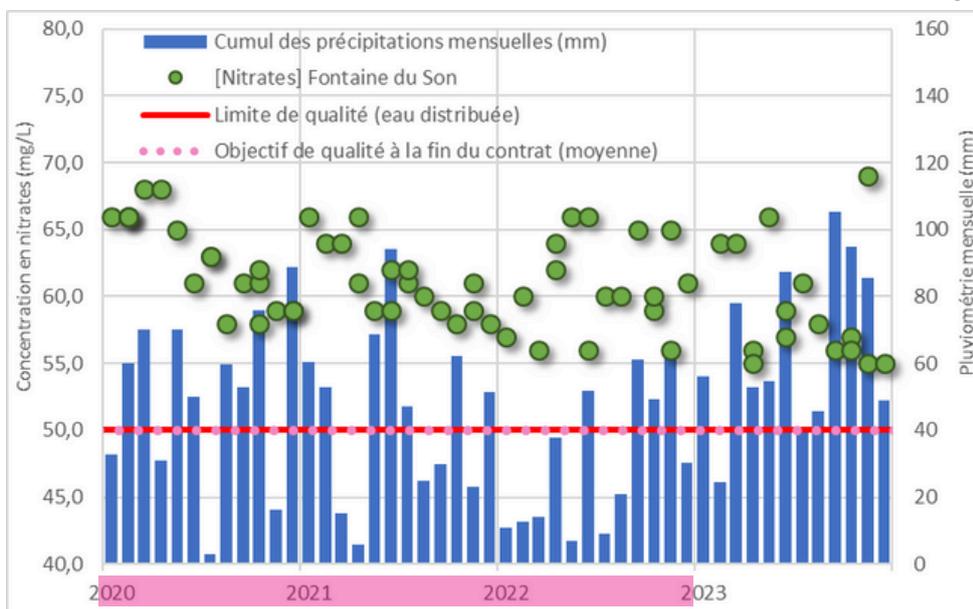
**Rappel de la réglementation**  
(arrêté du 30 décembre 2022) :  
Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 50 mg/L

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat 2018-2022 :

Fin du contrat 2022 : À long terme 2027 :  
MOY < 50 mg/L MOY < 46 mg/L  
MAX < 55 mg/L MAX < 50 mg/L

**Objectif non atteint**



	[ ] Max	[ ] Moy	[ ] Min	Nb d'analyses	Fréquence de dépassements
2018	65,8	57,9	49,6	18	94%
2019	65	57,5	49,5	17	94%
2020	68	62,7	58	18	100%
2021	66	61,2	58	16	100%
2022	66	60,8	56	16	100%
2023	69	59,2	55	16	100%

En 2023, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes de la source de Fontaine du Son est **bien supérieure à la limite de qualité de 50 mg/L**. Elle varie entre 55 mg/L et 69 mg/L en 2023.

Les teneurs en nitrates semblent **légèrement diminuer** en fin d'année. Cette diminution pourrait être corrélée aux pluies exceptionnelles de l'automne 2023. Les eaux de pluie pourraient diluer les eaux de la source de la Fontaine du Son et ainsi faire baisser les taux de nitrates.

### Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat 2018-2022 :

- Résolution de la problématique bentazone
- Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



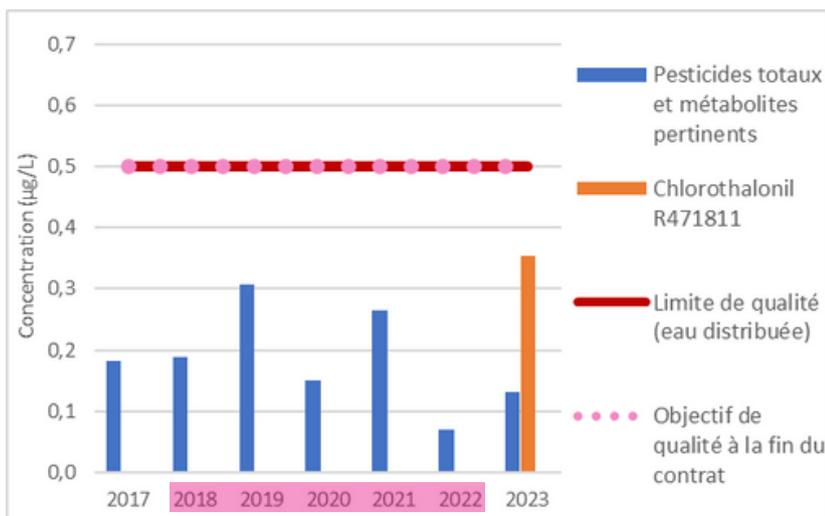
Objectif atteint



#### Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute de la source de la Fontaine du Son **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.**

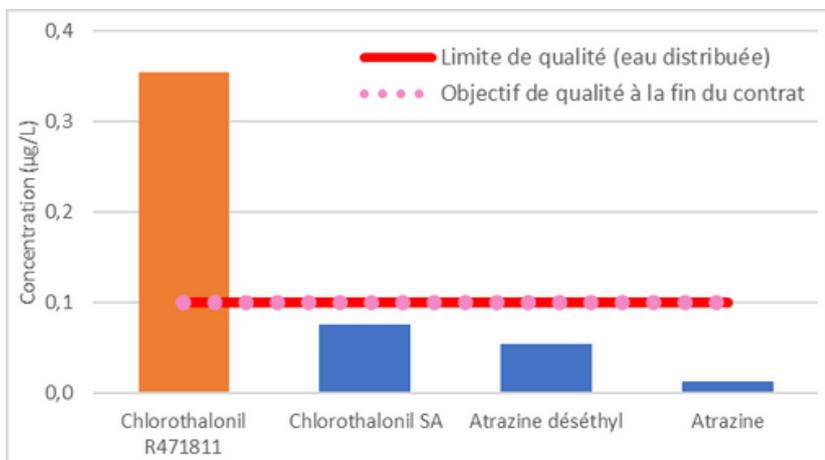
A noter la présence en 2023 d'un **métabolite non pertinent** dans les eaux brutes du captage, le Chlorothalonil R471811. La présence de cette molécule uniquement en 2023 s'explique par la recherche cette année là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le Chlorothalonil.



#### Concentration maximale en 2023 par molécule

En 2023, seul le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum de 0,355 µg/L en octobre.

Aucun autre métabolite non pertinent n'a été détecté dans les eaux brutes de la source.



#### Définitions

**Métabolite** : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides

**Métabolite pertinent** : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

**Métabolite non pertinent** : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent

**Chlorothalonil R471811** : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023**



#### Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

# Qualité des eaux brutes de la source de la Fontaine du Son

Année 2023

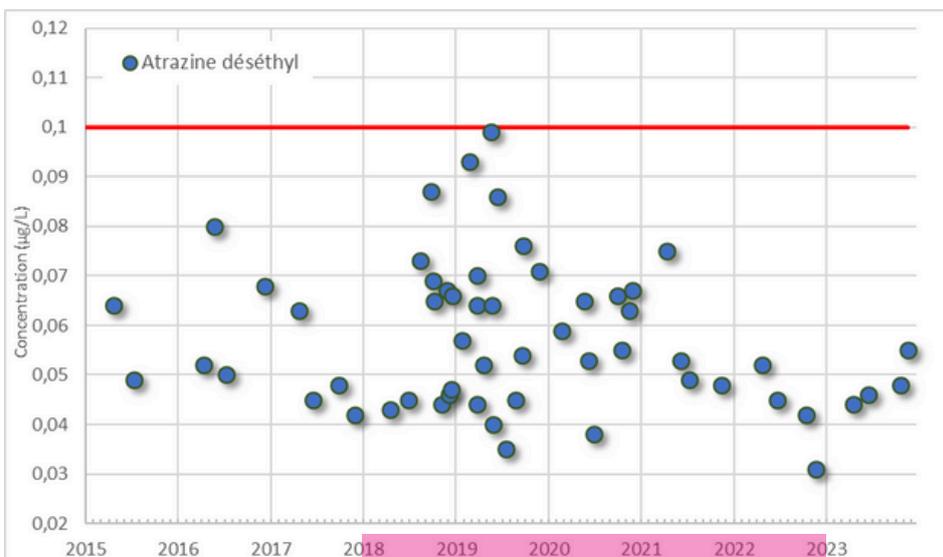


## Evolution dans le temps de la concentration en Atrazine déséthyl dans les eaux brutes

L'Atrazine est un herbicide interdit depuis 2003 qui était utilisé sur le maïs. Ses métabolites sont encore retrouvés dans les nappes souterraines, 20 ans après l'interdiction de la molécule mère.

Le métabolite Atrazine déséthyl est retrouvé dans les eaux brutes de la source de la Fontaine du Son. Sa teneur diminue lentement.

Cette molécule est un indicateur du temps qu'une contamination peut mettre à disparaître de la ressource en eau.



En 2023, 229 molécules ont été recherchées, 4 d'entre elles ont été détectées au moins une fois.

1 Molécule a été analysée au dessus de 0,1 µg/L (limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents).

Année 2023

	[ ] Moy	[ ] Max	Nb d'analyses	Fréquence de détection	Fréquence de dépassement
Chlorothalonil R471811	0,295	0,355	4	100%	100%
Chlorothalonil SA	0,051	0,076	4	75%	0%
Atrazine déséthyl	0,048	0,055	4	100%	0%
Atrazine	0,009	0,013	4	75%	0%

- Pesticides et métabolites pertinents
- Nouvelles molécules recherchées en 2023

## Focus sur les molécules quantifiées en 2023

		Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage	
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide			
	Atrazine	Herbicide	Interdit depuis 2003	Maïs	
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide			



Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

**Claire PELISSIER**

*Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"*

 06 37 51 85 08

 [c-pelissier@eauxdevienne.fr](mailto:c-pelissier@eauxdevienne.fr)

Pour des informations sur les actions du contrat de Fontaine du Son, vous pouvez contacter :

**Anaïs CHAUVET**

*Responsable du service Ressource*

 06 74 31 07 97

 [a-chauvet@eauxdevienne.fr](mailto:a-chauvet@eauxdevienne.fr)

Le programme Re-Sources de la Fontaine du Son est financé par :

